



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Office cantonal de l'égalité et de la famille

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Kantonales Amt für Gleichstellung und Familie

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Rapport final du projet no 23-027

Concept pour l'introduction de contrôles de l'égalité salariale dans les marchés publics du canton du Valais

**Konzept zur Einführung von Lohngleichheitskontrollen im öffentlichen Beschaffungswesen des
Kanton Wallis**

Organisation, personne de contact

Office cantonal de l'égalité et de la famille OCEF / Kantonales Amt für Gleichstellung und Familie KAGF
Katy Solioz-François – Cheffe d'office
Rue Pré-Fleuri 2A
Case postale 670
1950 Sion

www.egalite-famille.ch/fr/

Brève présentation de votre organisation et données d'une personne de contact

L'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF) est une unité administrative rattachée au Département de la santé, des affaires sociales et de la culture. Il est un lieu de coordination et d'information pour toutes les questions ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes, à la famille et aux violences domestiques. Dans chacun des domaines d'action de l'OCEF, la lutte contre les discriminations envers les personnes LGBTIQ est intégrée.

Plus d'informations sur notre site internet : [L'Office cantonal de l'égalité et de la famille - Office cantonal de l'égalité et de la famille - Canton du Valais](http://www.egalite-famille.ch/fr/)

Contact :

Katy Solioz-François
+41 27 606 21 20 / ocef-kagf@admin.vs.ch

Objectifs et activités réalisées

Malgré l'inscription de l'égalité salariale dans la loi fédérale sur l'égalité entre hommes et femmes, les derniers chiffres indiquent une différence de salaire moyenne de 18% entre les femmes et les hommes. Pour garantir le respect effectif de l'égalité salariale lors de l'attribution de fonds publics, il faut des instruments de contrôle efficaces et des procédures clairement définies.

Par conséquent, l'OCEF a décidé de démarrer un projet-pilote pour l'introduction de contrôles de l'égalité salariale auprès d'entreprises et organisations ayant reçu des fonds publics. Ce projet doit permettre de clarifier le procédé concret de ces contrôles, intervenant dans un échantillon de ces entreprises ou organisations, et à identifier les modifications législatives et les ressources nécessaires, pour une mise en œuvre à long terme.

Le présent projet porte uniquement sur la phase 1, à savoir l'élaboration d'un **concept d'introduction** de ces contrôles auprès d'**entreprises ayant obtenu des marchés publics**. Pour ce faire, les 3 objectifs et les mesures suivantes ont été définies :

1. La situation de départ est analysée et le modèle de contrôle choisi.
M1 – a : Situation de départ et choix du modèle de contrôle consignés par écrit
M1 – b : Identification des entités clés et confirmation de leur soutien
2. Une proposition est établie quant à qui contrôle qui et comment.
M2 – a : Liste des objectifs en termes d'entreprises contrôlées
M2 – b : Aperçu sommaire des processus dans le concept
3. Le concept d'introduction est rédigé, validé et finalisé avec les acteurs impliqués.
M3 – a Concept d'introduction consolidé

Pour soutenir l'OCEF dans ses réflexions pour cette première phase, un groupe de travail réunissant le Service de protection des travailleurs et des relations du travail, le Service juridique des affaires économiques et Service de statistique et de péréquation a été nommé.

Constats et résultats

Un concept d'introduction des contrôles de l'égalité salariale dans les marchés publics en Valais a été rédigé par Eco plan AG, sur mandat et en collaboration avec l'OCEF. Il s'agit pour l'heure d'un document interne existant en version allemande et française.

Le projet pilote va se poursuivre avec les phases suivantes :

- Travaux préparatoires concrets pour la mise en œuvre des contrôles dans les marchés publics
- Réalisation de contrôles pilotes dans les entreprises ayant obtenu un marché public étatique
- Elaboration d'un concept d'introduction des contrôles de l'égalité salariale au sein d'institutions subventionnées
- Evaluation de l'exécution des contrôles auprès d'entreprises ayant obtenu un marché public
- Proposition de modification au niveau des bases légales pour l'introduction de contrôles de l'égalité salariale auprès des entreprises ou institutions ayant obtenu des fonds publics.
- Réalisation de contrôles pilotes dans les institutions subventionnées
- Evaluation de l'exécution des contrôles de l'égalité salariale au sein d'institutions subventionnées.

Recommandations pour des projets similaires

Le domaine des contrôles de l'égalité salariale étant technique, nous conseillons de prendre appui sur les ressources existantes dans le domaine notamment : les expériences d'autres cantons ; les informations et formations mises à disposition par le BFEG ; les personnes expertes pouvant être mandatées.

Nous recommandons également de prévoir assez de temps pour le travail d'explicitation du projet aux partenaires dans la phase de mise en place et analyse de la situation initiale. L'adhésion de l'ensemble des services concernés est essentielle pour inscrire ces contrôles en cohérence avec les pratiques existantes au niveau cantonal.

Matériel, offres et informations

A ce stade du projet pilote, il n'y a pas encore de matériel ou d'information à destination du public.

Date : 17 février 2025

Soutenu financièrement par :



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Département fédéral de l'intérieur DFI

Eidgenössisches Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann EBG
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG
Finanzhilfen
Aides financières